



## Résumé

L'idée de service civique est désormais devenue presque banale en France ! Alors que l'on s'était largement réjoui de la suspension du service militaire il y a près de dix ans, tout le monde ou presque s'accorde maintenant sur **le besoin de mettre en place un dispositif permettant de renforcer le sens civique,**

**le sentiment d'appartenance et le brassage social** chez les jeunes Français.

Mais la France n'est pas le seul pays en Europe à s'engager dans cette voie. Plusieurs pays européens l'ont soit devancée en mettant en œuvre un service civique (qu'il soit obligatoire, comme c'est le cas en Allemagne dans le cadre du service national pour les garçons refusant le service militaire, ou volontaire comme en Italie), soit accompagnée en engageant des réflexions nationales importantes sur le sujet (c'est le cas en Grande-Bretagne et en Belgique).

**Pourquoi ne pas dès lors aborder cette question du service civique d'emblée dans un cadre européen ?** Pourquoi ne pas se donner comme un des objectifs fondamentaux de ce service de permettre aux jeunes de tous les pays d'Europe d'effectuer leur période de service dans un autre pays de l'Union, entraînant aussi un vaste brassage culturel en plus du brassage social.

C'est le sens du projet AMICUS.

### **AMICUS : une vision européenne du service civique**

Le projet AMICUS, service civique universel de l'Union européenne, vise à faire naître un dispositif européen de service civique qui s'appuierait sur les dispositifs nationaux déjà déployés ou en discussion.

Les dispositifs d'échanges existant entre jeunes Européens (qu'il s'agisse de la formule de Service Volontaire Européen actuellement en place, ou encore d'Erasmus pour les échanges universitaires) ne concernent qu'un trop petit nombre de jeunes. Qui plus est, ces dispositifs laissent de côté ceux qui auraient le plus besoin de l'opportunité de découvrir de nouveaux horizons et d'enrichir leurs expériences.

AMICUS propose d'élargir l'horizon des jeunes Européens et de leur offrir des opportunités nouvelles de service. En introduisant la dimension européenne dans les dispositifs de service civique nationaux, on accroît l'attractivité pour les jeunes de la période de service civique (qu'elle soit d'ailleurs volontaire ou obligatoire). On améliore ainsi sensiblement le rapport des avantages (ouverture vers d'autres cultures, acquisition d'une langue, expérience de mobilité géographique...) au coût du

dispositif. Plus profondément, AMICUS ambitionne de renforcer le sentiment d'appartenance à une même communauté et à favoriser la naissance d'une citoyenneté européenne.

Alors que l'Union a aujourd'hui besoin de projets ambitieux et fédérateurs pour relancer la dynamique européenne, nous croyons que le lancement d'un grand projet impliquant la jeunesse européenne, c'est une manière de contribuer à un avenir commun meilleur. Le foisonnement d'initiatives en Europe autour du service civique (civil ou militaire) montre que le terrain est favorable à une initiative d'envergure : il faut en tirer parti !

\*

\* \*

**AMICUS n'a pas pour objectif d'imposer une forme unique de service à tous les pays membres.** Cela a été tenté sans succès par le passé, tant les traditions et les spécificités nationales sont fortes dans ce domaine.

AMICUS s'appuie au contraire sur les dispositifs existants dans les pays membres de l'Union européenne. Il vise à définir un cadre commun permettant l'« interopérabilité » des dispositifs dans lequel chaque formule nationale pourrait trouver sa place. Ce cadre garantit la cohérence d'ensemble et permet que se développent les échanges entre les dispositifs. Il joue également le rôle de catalyseur et d'incitation vers les Etats à déployer des dispositifs ambitieux de service civique.

Les principales caractéristiques du cadre commun AMICUS pourraient être les suivantes :

- il s'agit d'un service universel destiné à la quasi totalité d'une classe d'âge, garçons et filles ;
- le service est civique, c'est-à-dire civil ou militaire ;
- AMICUS peut être effectué entre 16 et 28 ans, à l'initiative de l'intéressé ;
- AMICUS comporte une composante européenne forte (il est effectué, pour partie ou pour la totalité, dans un autre pays que le sien autant que faire se peut).

La dimension d'un tel service est sans commune mesure avec les systèmes en place. AMICUS concernerait potentiellement l'ensemble d'une classe d'âge européenne, soit environ 6 millions de jeunes. AMICUS représente une multiplication par mille de ce qui est fait actuellement (qu'il s'agisse du dispositif de Service Volontaire Européen, embryonnaire aujourd'hui, ou même des échanges Erasmus).

Sa mise en œuvre passe donc par une initiative européenne majeure. Elle implique une volonté politique forte de la part des instances dirigeantes européennes. Compte tenu du calendrier de celles-ci, si l'Allemagne puis le Portugal amorcent le mouvement, suivies de la République tchèque ; la présidence

française, au second semestre 2008, pourrait avoir un rôle décisif à jouer dans la mise en place de ce vaste chantier qui durera plusieurs années avant d'atteindre son régime de croisière.

Le service civique est un sujet qui passionne les opinions. AMICUS pourrait être l'occasion de faire naître pour la première fois un véritable débat public européen !

### Quelle forme pourrait prendre le dispositif AMICUS en France ?

En France, la suspension du Service National a été annoncée en 1996, à la satisfaction générale. Avec quelques années de recul, il semble que cette suspension a en réalité laissé un certain vide. Pour tenter de le combler, des initiatives pour un service civil sont nées les unes après les autres. Elles ont peu à peu pris de l'ampleur et ont rencontré des oreilles plus attentives depuis « la crise des banlieues » de l'automne 2005. Diverses enquêtes ont montré que l'opinion publique était largement favorable à l'instauration d'un service civique. L'idée s'est à tel point imposée dans le paysage français qu'elle a été intégrée dans les programmes de gouvernement des principaux candidats aux élections présidentielles de 2007.

Les objectifs généralement fixés à ce service civil, et qui ont été largement détaillés dans plusieurs rapports, sont de plusieurs ordres, d'ailleurs différemment mis en valeur selon les sensibilités des uns et des autres : une redécouverte de certaines valeurs fondamentales de notre société (civisme, civilité, etc.), l'opportunité d'un brassage social et culturel, enfin la satisfaction de besoins sociaux actuellement non assurés faute de moyens.

Le débat fait naturellement rage entre le caractère facultatif ou obligatoire que devrait revêtir ce service civique. Cette polarisation est aussi un prétexte à l'inaction.... Pourquoi ne pas s'affranchir en débattant plutôt sur le niveau d'ambition que l'on souhaite donner au service civique et en définissant les mécanismes d'incitation qui permettent d'atteindre cette ambition ? On peut en effet imaginer une large palette de mesures rendant plus ou moins attractive la participation au service civique.

## Propositions

### Trois propositions en guise de conclusion :

AMICUS est sans conteste pour l'Union européenne un projet particulièrement ambitieux, mais accessible pour la première puissance économique mondiale.

Pour certains, la mise en place d'un service civique en France doit être une première étape sur laquelle doivent être focalisées les énergies.

Pourtant, au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire du traité de Rome, AMICUS mérite d'être étudié en profondeur et discuté au niveau européen, tant il nous paraît de nature à **contribuer à une relance européenne durable**.

C'est pourquoi nous formulons les trois propositions suivantes :

La mise en place du service civique aura naturellement un coût pour la société. C'est une dépense majeure (nous l'avons estimé à environ 3 milliards d'euros pour la France), qui doit être vue comme un investissement pour le futur. Elle mérite le débat le plus large.

\*

\* \*

Afin d'ancrer sa réflexion dans le réel et d'identifier les problèmes opérationnels qui se posent, le groupe de travail a réfléchi à ce que pourrait impliquer la mise en œuvre concrète du dispositif AMICUS dans le contexte français.

Le dispositif que nous avons imaginé cherche à concilier les bénéfices de l'universalité d'un service obligatoire et la satisfaction d'accomplir une mission que l'on a choisie. C'est pourquoi il se décompose en deux parties : **une période obligatoire de trois mois pour tous et une période volontaire de 6 à 18 mois sur une mission à choisir dans une palette aussi large et attractive que possible.**

La période obligatoire serait réalisée dans un lieu proche du domicile et comprendrait des enseignements civiques de base, ainsi que l'exercice d'une activité de service. La période volontaire, conformément aux ambitions du projet AMICUS, pourrait être réalisée hors de France. Afin d'assurer un « autofinancement » (partiel) du système, certains postes d'encadrement opérationnel ou bien certaines tâches administratives pourraient être confiés aux volontaires eux-mêmes.

Compte tenu du nombre de jeunes concernés, la mise en œuvre d'un tel système nécessitera une organisation rigoureuse. Elle impose une logistique sans faille au niveau national, et la mise en place d'une structure dédiée, chargée notamment de l'appel des jeunes, de l'affectation des lieux de service et du suivi. Cette structure devra également assurer l'homologation des organismes d'accueil. L'approche AMICUS impose également la création d'un minimum de structures permanentes au niveau européen pour assurer la coordination entre les pays.

**1. Engager au niveau européen une réflexion sur le principe et la définition d'un cadre de référence pour le dispositif AMICUS. Celui-ci devrait s'appuyer sur les dispositifs nationaux en place ou en projet et permettre que naissent entre eux de véritables passerelles.**

**2. Intégrer la dimension européenne dans les réflexions en cours en France autour du service civique : tout jeune Français devrait avoir la possibilité d'effectuer dans un autre pays européen sa période de service civique dans les mêmes conditions de reconnaissance que dans un cadre national.**

**3. Faire de la mise en place du dispositif AMICUS un chantier prioritaire de la présidence française de l'Union européenne au deuxième semestre 2008.**